

XX BP

Bouche pores

Parfaitement adapté pour tous sols plastiques et tous sols poreux.
Facilite l'accrochage des émulsions et augmente la durabilité de la protection.

Mode d'emploi

Il convient de décapier parfaitement le sol avec un décapant approprié.

Rincer et vérifier que le pH au sol est compris entre 7 et 8. Sur sol parfaitement sec, appliquer alors une ou plusieurs couches fines et croisées de ce produit selon la porosité du support à l'aide d'un mop ou d'un applicateur d'émulsion. Laisser sécher de 30 à 90 minutes entre les couches (suivant la porosité du sol).

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L

Données techniques

- Aspect : liquide laiteux
- pH : 7,8 - 8,8
- Densité : 1,01 - 1,03
- Consommation : 1L pour 40 à 60 m² / couche.

Précautions

Eviter les projections oculaires.
Respecter les temps de séchage.
Ne pas remettre le produit inutilisé dans le bidon.
Température d'utilisation : minimum 5°C.

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

01-07-2022

Ind. 9 ■

